

CRÉER SON ENTREPRISE : dernière étape

Les premiers mois d'activité

Le moment tant attendu est arrivé. Durant les premiers mois de votre nouvelle activité, vous allez vous familiariser avec le monde de l'entreprise et mettre en œuvre les moyens de contrôler l'efficacité commerciale et administrative de votre structure.



1 CONCEVOIR ET METTRE EN PLACE VOS ACTIONS COMMERCIALES

Vendre représente désormais le premier objectif de votre entreprise ! À partir des actions commerciales que vous avez définies, il convient maintenant :

- ▶ de **détailler leur contenu** en vous remémorant l'objectif de chacune d'entre-elles,

- ▶ de **vous doter d'un tableau de bord** qui vous aidera à définir les différentes phases de chaque action et leur coût.

Les actions de communication doivent vous aider à atteindre vos objectifs commerciaux. Si elles sont efficaces, elles doivent générer une croissance de l'activité. Mais attention à ne pas vous retrouver "dépassé". Avant de lancer une action de communication, assurez-vous que le produit ou le service est parfaitement mis au point, que le prix de vente est fixé, que vous avez les moyens de suivre la demande et que vous maîtrisez un niveau de distribution efficace. **N'acheter pas "d'espace publicitaire" trop tôt avant l'ouverture.**

2 FAIRE FACE À DES ÉCHÉANCES FISCALES ET SOCIALES

De manière très schématique, il faut savoir que la majorité des entreprises sont soumises à trois grands types d'imposition :

▶ L'imposition de ses bénéfices

On confond généralement deux choses : le type d'imposition (sur le revenu ou sur les sociétés en fonction de la structure juridique choisie) et le mode de détermination du bénéfice imposable : régime de la micro-entreprise, du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée. Ce mode de détermination du bénéfice dépend de la structure juridique choisie et du chiffre d'affaires prévisionnel de l'entreprise. Les obligations comptables des jeunes entreprises en découlent.

▶ La contribution économique territoriale (CET)

Elle est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il s'agit d'un impôt local, contribuant au financement des charges des collectivités locales (qui en définissent les taux), perçu à compter de l'année qui suit celle de la création.

▶ La TVA

Les entreprises jouent un rôle de collecteur d'impôts pour le compte de l'État : elles facturent la TVA à leurs clients et la reversent ensuite au Trésor, déduction faite de la TVA payée sur les achats constitutifs de son prix de revient.

3 CONTRÔLER LA MONTÉE EN RÉGIME DE VOTRE ENTREPRISE

Parmi les causes de défaillance des entreprises nouvelles, deux sont particulièrement significatives : l'insuffisance des capitaux propres, et des charges fixes trop élevées par rapport au chiffre d'affaires. Il est donc indispensable d'observer un minimum de principes de gestion (limiter les frais fixes, connaissance des prix de revient, surveiller les postes clients et fournisseurs, les stocks et les investissements, vérifier l'application de sa politique commerciale) et de contrôler en permanence la réalisation des prévisions par des outils de gestion adaptés.

Retrouvez sur :

www.paysdelunel.fr

Les étapes précédentes

Rubrique : Téléchargez les anciens numéros Le Mag' n°108 à 116

👉 www.afecreation.fr

Vous pouvez être aidé dans vos étapes par le pôle création d'entreprise du Pays de Lunel Via Innova

👉 www.via-innova.com